



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 4 juin 2019, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2019-94 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20 h.

Sont présents : Christian Richard, maire
Guy Lafleur, conseiller
Jérôme Pagé, conseiller
Serge Genest, conseiller
Guillaume Dusablon, conseiller

Est absente : Christiane Nadeau, conseillère

La directrice générale atteste que 12 personnes sont présentes dans la salle.

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la séance ordinaire soit ouverte sous la présidence de M. Christian Richard, maire.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juin 2019

2019-95 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 4 JUIN 2019

Il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal adopte l'ordre du jour du 4 juin 2019.

3. ADMINISTRATION

3.1 Programme Nouveaux Horizons pour Aînés – appui de la municipalité

2019-96 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR AÎNÉS – APPUI DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'appui du Cercle des Fermières de Saint-Antoine-de-Tilly dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermières désire acquérir de l'équipement pour tisser et une tricoteuse pour faire des tuques et des foulards pour les gens de Lauberivière;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accueille favorablement votre demande et souhaite vous signifier par la présente notre appui.





3.2 Appel de projets – Fonds de développement des territoires (FDT)

2019-97 APPEL DE PROJETS – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly désire déposer une demande dans le cadre du FDT de la MRC de Lotbinière ;

pour ce motif,

il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal autorise M. Guy Lafleur, conseiller municipal, à agir au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly et/ou à signer tout document concernant la demande du FDT.

3.3 Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA)

2019-98 PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (MADA)

ATTENDU QUE le ministère de la Santé et des Services sociaux a élaboré et mis en place le programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés dont le volet 1 vise au soutien à la réalisation de politiques et de plans d'action en faveur des aînés;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités ont manifesté leur intérêt afin de réaliser les mises à jour des politiques familiales et Municipalité amie des aînés de manière collective;

ATTENDU la volonté de la municipalité de mettre à jour sa politique familiale et Municipalité amie des aînés ainsi que le plan d'action qui lui est associé;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité, de :

- Confirmer la participation de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly à la démarche collective de la MRC de Lotbinière pour la mise à jour des politiques familiales et municipalité ami des aînés;
- Confirmer que Madame Christiane Nadeau est l'élue responsable des questions familiales et aînées;
- Autoriser la directrice générale et/ou la directrice générale adjointe à signer au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés.

3.4 Mandat – Les Entreprises Lévisiennes

2019-99 MANDAT – LES ENTREPRISES LÉVISIENNES

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions sur invitation pour exécuter des travaux de pavage au 945, rue de l'Église (Centre communautaire);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission, soit Les Entreprises Lévisiennes;





pour ces motifs,

il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la soumission au montant de 41 800 \$ plus les taxes applicables, également la recharge de concasser 0 ³/₄ à 16 \$ la tonne, si besoin. Le tout, tel que présenté le 27 septembre 2018.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le surplus accumulé affecté au montant de 25 000 \$ et la balance dans le surplus accumulé non-affecté.

3.5 Services professionnels – mandat à la MRC de Lotbinière

2019-100 SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a mandaté la MRC de Lotbinière afin de produire les plans et devis concernant la réfection du terrain de tennis;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité autorise la dépense et le paiement de dépense au montant de 1 650 \$ plus les taxes applicables;

QUE les coûts reliés à la préparation des plans et devis seront pris à même la TECQ.

3.6 Services professionnels – Désaulniers, Gélinas, Lanouette – firme comptable

2019-101 SERVICES PROFESSIONNELS – DÉSAULNIERS, GÉLINAS, LANOUILLE – FIRME COMPTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité a dû avoir recours au service de la firme comptable pour des travaux spécifiques pour l'année 2018;

pour ce motif,

il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly autorise la dépense et le paiement de la dépense au montant de 3 175 \$ plus les taxes applicables;

Que la directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste comptabilité et vérification 02 13000 413.

3.7 Services professionnels – Désaulniers, Gélinas, Lanouette – firme comptable

2019-102 SERVICES PROFESSIONNELS – DÉSAULNIERS, GÉLINAS, LANOUILLE – FIRME COMPTABLE

ATTENDU QUE la Municipalité avait mandaté la firme comptable Désaulniers, Gélinas, Lanouette pour effectuer la vérification des opérations pour l'année 2018;

pour ce motif,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité





QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly autorise la dépense et le paiement de la dépense au montant de 16 325 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le poste comptabilité et vérification 02 13000 413.

3.8 Services professionnels – offre de service no. 4227 – exploitation des puits municipaux

2019-103 SERVICES PROFESSIONNELS – OFFRE DE SERVICE NO. 4227 – EXPLOITATION DES PUIITS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la Municipalité doit avoir un plan de travail pour répondre aux exigences liées à l'article 68 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) ;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé à la firme Laforest Nova Aqua de nous présenter une offre de service ;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service no. 4227 au montant de 21 605 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise la dépense et le paiement de la dépense.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le programme de la taxe d'accise (TECQ).

3.9 Dépôt du recensement des votes – élection partielle du 2 juin 2019

Je, Diane Laroche, présidente d'élection, annonce le résultat du recensement des votes à savoir :

1. Au poste de conseiller no. 5

Le nombre d'électeurs inscrits est de : 1 368

Le nombre d'électeur ayant voté est de : 280

Le nombre de bulletins rejetés est de : 1

Et déclare que Louis-Gabriel Bélanger a obtenu 10 votes de majorité.

3.10 Services professionnels – mandat à la firme Englobe

2019-104 SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT À LA FIRME ENGLOBE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour l'étude géotechnique, la caractérisation environnementale des sols et le contrôle qualitatif pour le projet de la rue des Jardins;

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est la firme Englobe;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Serge Genest, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte l'offre de service no. 2019P-172-0204 au montant de 28 242 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil municipal autorise la dépense et le paiement de la dépense.





La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans le programme de la taxe d'accise (TECQ).

4. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

4.1 Dépenses incompressibles et comptes à payer

2019-105 DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des dépenses incompressibles et des comptes à payer au 31 mai 2019;

pour ce motif,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le total des dépenses incompressibles et les comptes à payer, dont les chèques portent les numéros 9 626 à 9 676 inclusivement et les prélèvements automatiques portant les numéros PA 2 227 à PA 2 239 inclusivement pour une somme de 89 457,68 \$. Les salaires et charges sociales totalisent la somme de 30 527,27 \$. Le total des dépenses et des salaires est 119 984,95 \$.

QUE le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement des dépenses.

5. AGENDA POLITIQUE

5.1 Embauche des monitrices et moniteurs pour le terrain de jeux pour l'année 2019

2019-106 EMBAUCHE DES MONITRICES ET MONITEURS POUR LE TERRAIN DE JEUX POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU QUE la Municipalité a publié dans le trait d'union du 11 mai dernier que nous étions à la recherche de moniteur et d'aide moniteur ;

ATTENDU QUE nous avons reçu plusieurs CV pour l'offre d'emploi du terrain de jeux et ils ont été tous rencontrés pour passer une entrevue ;

ATTENDU QUE le coordonnateur des loisirs par intérim nous recommande l'embauche des personnes suivantes ;

- Océanne Deguise
- Mathis Pagé
- Amarilys Caron
- Arianne Laurendeau
- Justine Laflamme
- Léa Garneau
- Sarah-Maude Laurendeau
- Gabrielle Côté
- Clarisse Provencher
- Mireille Provencher
- Bianca Leclerc

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à la majorité, M. Jérôme Pagé se retire du vote, il mentionne qu'il est en conflit d'intérêt.

QUE le conseil municipal accepte la recommandation du coordonnateur des loisirs par intérim.





5.2 Placement – services financiers

2019-107 PLACEMENT – SERVICES FINANCIERS

ATTENDU QUE la Municipalité désire faire un placement de 700 000 \$ pour une période d'un an;

ATTENDU QUE celui-ci devra être placé en capital placement garantie (CPG);

pour ces motifs.

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité accepte l'offre de La Capitale aux taux de 1,3 % pour une période d'un an;

QUE la soumission reçue, en date du 29 mai 2019, fait partie intégrale de la présente résolution;

QUE la Municipalité autorise le maire et la directrice générale à signer les documents s'y afférents.

5.3 Achat d'un module de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans

2019-108 ACHAT D'UN MODULE DE JEUX POUR LES ENFANTS DE 18 MOIS À 5 ANS

ATTENDU QUE la Municipalité a dû se départir d'un jeu pour enfant, car il n'était plus sécuritaire;

ATTENDU QUE la Municipalité veut remplacer ce module de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans;

ATTENDU QUE la Municipalité a fait sortir des soumissions avec la compagnie Jeux 1000 pattes;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité accepte la soumission S-102367;

QUE la Municipalité autorise l'achat du jeu « Maison dans un arbre » au montant de 12 595 \$ plus les taxes applicables;

QUE la directrice générale certifie avoir les crédits disponibles dans la TECQ.

5.4 Dépôt du sommaire de l'information financière et présentation de celui-ci

2019-109 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE ET PRÉSENTATION DE CELUI-CI

Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité dépose le sommaire de l'information financière et le maire fait la présentation du sommaire.

QUE le sommaire de l'information financière est disponible à la municipalité et sur le site Web.





6. URBANISME

6.1 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 11 avril 2019

2019-110 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME EN DATE DU 11 AVRIL 2019

Il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 11 avril 2019.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

6.2 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 16 mai 2019

2019-111 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME EN DATE DU 16 MAI 2019

Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accuse réception du dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme du 16 mai 2019.

Voir le Livre des délibérations du comité consultatif d'urbanisme.

6.3 Analyse de la demande de dérogation mineure – 4120, route Marie-Victorin

2019-112 ANALYSE DE LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 4120, ROUTE MARIE-VICTORIN

ATTENDU QUE la demande ne devrait pas porter atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU QU' un permis a été émis en 2018 par la municipalité lequel faisait suite à une demande accompagnée de plans qui indiquaient la présence d'un deuxième cabanon devant abriter le filtreur;

ATTENDU QUE la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une disposition de la réglementation municipale relative à l'usage ou à la densité d'occupation;

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure ne concerne pas une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

ATTENDU QUE le bâtiment complémentaire projeté ne sera pas visible d'une rue publique;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité





QUE le conseil municipal accepte la dérogation mineure, tel que proposé par le comité consultatif d'urbanisme.

6.4 Projet PIIA – 3945 chemin de Tilly

2019-113 PROJET PIIA – 3945, CHEMIN DE TILLY

ATTENDU QUE le projet consiste à installer des sections de clôture conforme à la réglementation, à retirer une portion importante de façon à y faire pousser un couvre-sol, ainsi qu'à modifier la galerie en cour arrière;

ATTENDU QUE le projet vise à améliorer l'aspect visuel du terrain, notamment à partir du chemin de Tilly;

ATTENDU QUE le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement sur les PIIA numéro 98-383-1;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent unanimement au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA telle que présentée;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal accepte la demande de PIIA, telle que proposée par le comité consultatif d'urbanisme.

6.5 Demande d'autorisation CPTAQ – lot 3 388 481

2019-114 DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – LOT 3 388 481

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser l'utilisation à des fins non agricoles d'entreposage et de vente d'antiquités;

ATTENDU QUE le projet respecte la réglementation d'urbanisme applicable;

ATTENDU QUE la demande semble respecter les critères d'analyse de l'article 62 de la LPTAA;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal d'appuyer par résolution la demande d'autorisation à des fins non agricoles;

pour ces motifs,

il est proposé par M. Jérôme Pagé, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal appuie la demande d'utilisation à des fins non agricoles d'entreposage et de vente d'antiquités.

6.6 Analyse de la demande de dérogation mineure – 3494, chemin de Tilly

ATTENDU la nécessité d'obtenir une dérogation mineure dépend de l'approbation du projet de PIIA consistant à construire un bâtiment principal sur le terrain concerné;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont souhaité obtenir plus d'informations concernant le projet de PIIA susmentionné;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme reporte la formulation de la recommandation, et ce jusqu'à l'approbation du projet de PIIA sur le terrain concerné.





6.7 Projet PIIA – 3494, chemin de Tilly

- ATTENDU QUE le projet vise à autoriser la construction la construction d'un bâtiment principal, soit une habitation unifamiliale abritant également une résidence bi génération;
- ATTENDU QUE le projet s'inspire du bâtiment existant sur le terrain concerné;
- ATTENDU QUE le projet intègre également des travaux de restauration du bâtiment existant;
- ATTENDU QUE les membres indiquent qu'il serait possible d'ajouter des détails architecturaux inspirés du bâtiment existant;
- ATTENDU QU il serait intéressant de diminuer l'impact de la volumétrie par des solutions architecturales;
- ATTENDU QUE les membres souhaitent obtenir des précisions supplémentaires sur le projet;
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme reporte la formulation de la recommandation à l'intention du conseil municipal.

7. DIVERS

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

2019-115 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

Il est proposé par M. Guillaume Dusablon, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance du 4 juin 2019 soit adopté séance tenante.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2019-116 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Guy Lafleur, conseiller, et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal lève la séance, il est 20 h 21.

Je, Christian Richard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142.2 du Code municipal du Québec.

Christian Richard
Maire

Diane Laroche
Directrice générale, secrétaire trésorière



COMPTES À PAYER

MAI 2019

| | Fournisseurs | Description | Montant |
|---------------------|---|---|----------------------|
| PRÉLÈVEMENTS | | | |
| PA 2227 | HYDRO-QUÉBEC | GARAGE | 1 095.01 \$ |
| PA 2228 | HYDRO-QUÉBEC | POMPE ÉGOUT | 99.17 \$ |
| PA 2229 | HYDRO-QUÉBEC | STATION POMPAGE | 343.23 \$ |
| PA 2230 | HYDRO-QUÉBEC | ENSEIGNES | 20.84 \$ |
| PA 2231 | HYDRO-QUÉBEC | PUITS/POMPE | 377.53 \$ |
| PA 2232 | HYDRO-QUÉBEC | PUITS | 494.20 \$ |
| PA 2233 | HYDRO-QUÉBEC | ÉCLAIRAGE DES RUES | 904.10 \$ |
| PA 2234 | HYDRO-QUÉBEC | PONT #2 | 100.98 \$ |
| PA 2235 | TÉLUS QUÉBEC | BIBLIOTHÈQUE, MAIRIE ET INTERNET | 959.92 \$ |
| PA 2236 | BELL MOBILITÉ | CELLULAIRE MAIRE, SERV.INC., LOISIRS, VOIRIE, DG | 347.24 \$ |
| PA 2237 | VISA DESJARDINS | FRAIS DE POSTE | 467.98 \$ |
| PA 2238 | HYDRO-QUÉBEC | CENTRE COMMUNAUTAIRE | 1 614.89 \$ |
| PA 2239 | VIDÉOTRON | LOCAL SPORTIF | 203.42 \$ |
| | | | |
| CHÈQUES | | | |
| 9626 | IA -GROUPE FINANCIER | RVER AVRIL 2019 | 41.02 \$ |
| 9627 | DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE | REER AVRIL 2019 | 2 821.38 \$ |
| 9628 | LA CAPITALE EN FÊTE | LOCATION CHAPITEAU ST-JEAN 1ER VERSEMENT | 773.64 \$ |
| 9629 | DIANE LAROCHE | ÉCHANGE CAFETIÈRE | 34.50 \$ |
| 9630 | SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE | COTISATIONS SYNDICALES AVRIL 2019 | 430.79 \$ |
| 9631 | ANDRÉ BÉDARD | AIDE FINAN. SPECTACLE PROFIT HÉRITAGE COLL. | 150.00 \$ |
| 9632 | LES RENDEZ-VOUS SUR LE PARVIS | COMMANDITE RÉS. 2019-84 | 5 000.00 \$ |
| 9633 | ADMQ | INSCRIPTIONS CONGRÈS 2019 (DG ET DGA) | 1 269.33 \$ |
| 9634 | ELODIA ALEXANDRE | COURS DE PIANO 1ER VERSEMENT | 750.00 \$ |
| 9635 | ELODIA ALEXANDRE | COURS DE PIANO 2E VERSEMENT | 750.00 \$ |
| 9636 | APSAM | FORMATION ESPACE CLOS JEAN-FRANÇOIS | 222.00 \$ |
| 9637 | AQUATECH | RESS. TEMP. ÉCHANTILL. AVRIL 2019 | 6 325.00 \$ |
| 9638 | ATELIER GENYTECH | RÉPARATION CAMION SERVICE INCENDIE | 508.11 \$ |
| 9639 | BOULE DROME | ALCOOL BAR | 310.43 \$ |
| 9640 | ALEXANDRA BREAUT | COURS DE MISE EN FORME | 3 248.04 \$ |
| 9641 | DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS INC. | URBANISME ET INSPECTION RÉS.2019-50 AVRIL 2019 | 4 005.73 \$ |
| 9642 | MARIE-PIERRE DESCHÊNES | REMB. CHAISE BUREAU ET HONORAIRES 24 AU 27 AVRIL | 1 093.65 \$ |
| 9643 | DÉSALUNIERS, GÉLINAS, LANOUILLE, SENCRL | SERVICES PROFESSIONNELS ET TRAVAUX SPÉCIAUX | 22 420.13 \$ |
| 9644 | ÉDITIONS JURIDIQUES FD | MISE À JOUR LOIS URBANISME | 107.10 \$ |
| 9645 | EUROFINS ENVIRONNEX | ANALYSE EAU POTABLE | 191.32 \$ |
| 9646 | PHILIPPE GOSSELIN ET ASS. LTEE | HUILE À CHAUFFAGE MAIRIE | 793.00 \$ |
| 9647 | DIANE LAROCHE | HONORAIRES DU 22 AU 27 AVRIL | 945.00 \$ |
| 9648 | LOGICIELS SPORTS-PLUS INC. | SERVICE PAYFACTO MARS ET AVRIL (LOGICIEL LOISIRS) | 128.98 \$ |
| 9649 | GESTION JN | ENTRETIEN MÉNAGER MAI 2019 RÉS. 2017-104 | 344.93 \$ |
| 9650 | NOVICOM TECHNOLOGIES INC. | RADIO SERVICE INCENDIE | 186.26 \$ |
| 9651 | PÉTROLES CREVIER INC. | ESSENCE SERV. INC., VOIRIE, ACT. C.C. | 929.88 \$ |
| 9652 | PLACIDE MARTINEAU INC. | BOIS TRAITÉ | 50.09 \$ |
| 9653 | MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS | HONORAIRES AVOCATS | 2 530.44 \$ |
| 9654 | GAUDREAU ENVIRONNEMENT | DÉCHET ET RÉCUPÉRATION AVRIL 2019 | 9 181.77 \$ |
| 9655 | SINTRA | GRAVIER TERRE ROUGE | 1 435.69 \$ |
| 9656 | TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES | COMPTEUR PHOTOCOPIEUR | 835.32 \$ |
| 9657 | U2B TÉLÉCOM | CELLULAIRE DIRECTEUR TRAVAUX PUBLICS | 100.54 \$ |
| 9658 | AMEUBLEMENT DE BUREAU LA CAPITALE | CHAISE DE BUREAU SALLE DE TRAVAIL DU CONSEIL | 2 037.36 \$ |
| 9659 | ANNE THIVIERGE | COURS DE FLÛTE HIVER 2019 | 700.00 \$ |
| 9660 | GAÉTAN BARON | REMBOURSEMENT BATTERIES | 34.39 \$ |
| 9661 | GILLES BERNIER | ENTRETIEN MÉNAGER MAI 2019 RÉS. 2018-10 | 1 034.78 \$ |
| 9662 | EXCAVATION ST-ANTOINE 1985 INC. | TRAVAUX BRIS ÉGOUT ET BANDES PATINOIRES | 991.67 \$ |
| 9663 | DOCUMENT EXPRESS | CARTES D'AFFAIRES | 104.69 \$ |
| 9664 | FEUX D'ARTIFICES DU QUÉBEC INC. | FEUX D'ARTIFICES FÊTE NATIONALE 2019 | 889.04 \$ |
| 9665 | FONDS D'INFORMATION SUR TERRITOIRE | AVIS DE MUTATION | 8.00 \$ |
| 9666 | GROUPE CCL | FORMULAIRES, BOÎTE DE SCRUTIN, ISOLOIR ÉLECTIONS | 2 374.51 \$ |
| 9667 | PHILIPPE GOSSELIN ET ASS. LTEE | HUILE À CHAUFFAGE MAIRIE | 395.59 \$ |
| 9668 | RENAUD LABRECQUE | REMBOURSEMENT ACHAT BBQ C.C. | 344.89 \$ |
| 9669 | PEINTURE LIGNES PLUS | REPEINDRE LIGNES STATIONNEMENT MAIRIE | 258.69 \$ |
| 9670 | PLACIDE MARTINEAU INC. | FILET DE SOCCER, GARDE-CORPS FOSSÉ | 56.06 \$ |
| 9671 | ROBERT JR PUGH | ENTRETIEN MÉNAGER C.C RÉS.2016-112 | 582.54 \$ |
| 9672 | QUINCAILLERIE M. HAMEL ET FILS | BOIS TRAITÉ, CHLORE AQUEDUC, ARTICLES QUINCAILLERIE | 347.04 \$ |
| 9673 | CHRISTIAN RICHARD | FRAIS DE DÉPLACEMENT JANV-MAI 2019 | 445.48 \$ |
| 9674 | SCELL-TECH | BALAI DE RUE | 2 910.30 \$ |
| 9675 | SERRUMIKE INC. | CHANGER LA SERRURE MAIRIE | 706.53 \$ |
| 9676 | TRAFIC CONTRÔLE | TRAVAUX ENTRETIEN RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE MAI 2019 | 293.54 \$ |
| | | | |
| | | TOTAL DES DÉPENSES: | 89 457.68 \$ |
| | | | |
| SALAIRES | | | |
| | SALAIRES DES ÉLUS POUR MAI 2019 | | 4 802.61 \$ |
| | SALAIRES DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX | | |
| | (PÉRIODE DU 14 AU 27 AVRIL 2019) | | 5 362.45 \$ |
| | (PÉRIODE DU 28 AVRIL AU 11 MAI 2019) | | 10 005.27 \$ |
| | (PÉRIODE DU 12 AU 25 MAI 2019) | | 10 356.94 \$ |
| | | | |
| | | TOTAL DES DÉPENSES DES SALAIRES: | 30 527.27 \$ |
| | | | |
| | | TOTAL DES DÉPENSES DU MOIS DE MAI 2019 : | 119 984.95 \$ |